

AVIS D'OUVERTURE DES REGISTRES D'INSCRIPTION :

En application de la note de service du 19/09/2024 parue au BOEN n°36 du 26/09/2024

CONCOURS DE RECRUTEMENT ET EXAMENS PROFESSIONNELS D'AVANCEMENT DE GRADE

**PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION, PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, PERSONNELS D'ENCADREMENT, PERSONNELS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
ET PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX, DE SANTÉ ET DES BIBLIOTHÈQUES
SESSION 2025**

LA PHASE UNIQUE D'INSCRIPTION EST PRÉVUE DU :

Mardi 1^{er} octobre 2024 à 12 heures au jeudi 7 novembre 2024 à 12 heures

La période d'inscription pour les concours/examens 2025 ne sera pas prolongée

I. Concours de recrutement de professeurs des écoles

- CRPE externe public
- CRPE externe privé
- Second concours interne public
- Second concours interne privé
- Troisième concours du CRPE public

II. Concours de recrutement de personnels enseignants 2nd degré

1 - Agrégation

- concours externe, et concours externe spécial
- concours interne et CAER

2 – CAPEPS

- concours externe et CAFEP
- troisième concours et troisième CAFEP
- concours interne et CAER

3- CAPES

- concours externe et CAFEP
- concours interne et CAER
- troisième concours et troisième CAFEP
- concours externe et interne à affectation locale Mayotte

4- CAPET

- concours externe et CAFEP
- concours interne et CAER
- troisième concours et troisième CAFEP

5- CAPLP

- concours externe et CAFEP
- concours interne
- troisième concours et troisième CAFEP

III. Concours de recrutement de personnels d'éducation (enseignement public)

- concours CPE externe
- concours CPE interne
- troisième concours

IV. Concours de psychologue de l'éducation nationale (PsyEN)

- concours externe
- concours interne
- troisième concours

V. Concours de recrutement des personnels administratifs, d'encadrement, sociaux et de santé, des bibliothèques :

Attaché interne

Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux (I.A-I.P.R.)

Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)

Personnels de direction interne et 3^{ème} concours

Médecins de l'éducation nationale – concours unique

Conseillers techniques de service social (C.T.S.S. - concours interne)

Magasiniers des bibliothèques principal de deuxième classe (concours externe et interne)

Bibliothécaires (concours externe et interne, concours externe spécial réservé aux titulaires d'un doctorat)

Bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale (concours externe et interne)

Conservateurs des bibliothèques (concours externe et interne)

Conservateurs des bibliothèques (concours externe spécial, réservé aux titulaires d'un doctorat)

VI. Concours de recrutement des personnels jeunesse et Sport :

Inspecteur jeunesse et sport (concours externe, interne et 3^{ème} concours)

Professeur de sport (concours externe, interne et concours réservé aux sportifs de haut niveau)

Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (concours externe, interne et 3^{ème} concours)

Conseiller technique et pédagogique supérieur (concours interne)

VII. Examens professionnels pour l'avancement au grade :

Attaché principal d'administration de l'Etat (A.P.A.E.)

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (S.A.E.N.E.S.) de classe supérieure

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (S.A.E.N.E.S.) de classe exceptionnelle

Bibliothécaires assistants spécialisés de classe supérieure

Bibliothécaires assistants spécialisés de classe exceptionnelle

Bibliothécaires hors classe

MODALITES D'INSCRIPTION :

INTERNET

Les candidats accèdent au service d'inscription aux adresses suivantes selon le type de concours choisi :

- pour les concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) et les personnels de l'enseignement du second degré : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/inscrivez-vous-aux-concours-de-recrutement-d-enseignants-1061> ;
- pour les conseillers principaux d'éducation : <https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-principaux-d-education-cpe-6719> ;
- pour les psychologues de l'éducation nationale : <https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale-11264> ;
- pour les personnels de direction : <https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-personnels-de-direction-9947> ;
- pour les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) : <https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-recrutement-d-inspecteurs-d-academie-inspecteurs-pedagogiques-regionaux-ia-ipr-324530> ;
- pour les inspecteurs de l'Education nationale (IEN) : <https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-recrutement-d-inspecteurs-de-l-education-nationale-ien-324521> ;
- pour les professeurs de sport (PS) : <https://www.education.gouv.fr/concours-de-recrutement-de-professeurs-de-sport-308152> ;
- pour les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) : <https://www.education.gouv.fr/concours-de-recrutement-de-conseillers-d-education-populaire-et-de-jeunesse-308138> ;
- pour les inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS) : <https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-d-inspecteurs-de-la-jeunesse-et-des-sports-308150> ;
- pour les concours et les examens professionnels de personnels administratifs, sociaux, de santé : <https://www.education.gouv.fr/concours-administratifs-sociaux-et-de-sante-7373> ;
- pour les concours et examens professionnels de personnels des bibliothèques : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24793/concours-des-bibliotheques.html> ;

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés au :

Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand - Division des Examens et Concours,

Bureau des Concours Administratifs : concours.administratifs@ac-clermont.fr

Tél : 04.73.99.34.48 / 04.73.99.34.96

Bureau des Concours Enseignants : concours.enseignants@ac-clermont.fr

Tél : 04.73.99.34.30 / 04.73.99.34.29

Les conditions d'accès aux différents concours ou examens professionnels sont consultables sur le site :

- du ministère de l'éducation nationale : www.education.gouv.fr, rubrique: Métiers et ressources humaines puis Concours
- du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr; rubrique : Ressources humaines puis concours, emplois et carrières.

***Remarque :** L'inscription à un concours est un acte personnel. Il est impératif que les candidats effectuent eux-mêmes cette opération.*

Avant de procéder à leur inscription, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique et toutes les conditions requises par la réglementation des concours/examens professionnels choisis.

Ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.